

L'entreprise ardente et ambiguë de la francophonie

par Jean-Marc Léger

La prise de conscience et l'affirmation d'une certaine solidarité de destin entre les pays francophones et les tentatives d'organisation des relations multilatérales entre ces pays ne peuvent sans doute pas être considérées comme un fait majeur du dernier quart de siècle au même titre que d'autres événements évoqués dans la présente livraison. Le phénomène revêt néanmoins dans sa réalité encore fragile mais fervente une signification considérable pour les pays qui y sont engagés et représente, tant sous l'angle socio-culturel que sous l'angle politique, une innovation propre à retenir l'attention. A terme, il peut donner une dimension originale à un certain type de relations internationales.

Entreprise ardente et ambiguë, généreuse mais encore vague à certains égards, la construction de la francophonie trouve néanmoins sa place dans ce numéro spécial de *Perspectives internationales*, d'une part parce que le Canada et singulièrement le Québec (pour qui elle représente la voie principale, sinon unique, vers une certaine affirmation de sa personnalité propre sur le plan international) y sont largement engagés, du fait des hommes et du fait des institutions; de l'autre, parce que l'émergence de la communauté francophone a coïncidé, ou peu s'en faut, avec la rentrée

des pays d'Afrique dans l'Histoire et a été très largement l'œuvre de dirigeants politiques africains.

Deux équivoques à dissiper

Avant de tenter une analyse, forcément sommaire, de l'entreprise, il importe de dissiper deux équivoques qui pèsent sur tout ce qui porte l'étiquette de «francophone».

La première équivoque consiste, pour certains milieux, à résumer toute l'entreprise en un effort de défense et d'illustration de la langue française. Or, s'il existe des organisations ou associations qui poursuivent fort légitimement et fort utilement (et avec quelle pressante nécessité!) un tel objectif, et si toute institution francophone est évidemment sensible au premier chef à la qualité et au rayonnement de la langue, là n'est point la raison d'être des institutions gouvernementales et paragonnementales francophones, nées sous le signe et pour les fins de la coopération. La deuxième équivoque consiste dans l'assimilation simpliste de la «francophonie» au Commonwealth. Autant il eût été acceptable jadis de comparer, *mutatis mutandis*, le Commonwealth britannique, comme on disait alors, et l'Union française puis, plus tard, le Commonwealth et l'éphémère Communauté (ces divers ensembles étant les héritiers en ligne directe des empires britannique et français d'avant guerre), autant la différence est évidente aujourd'hui entre le Commonwealth et par exemple l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays francophones, non seulement du fait de la taille et des moyens respectifs mais plus encore en raison des origines, des structures et des objectifs.

Diverses significations

Mot-piège à certains égards, le vocable de «francophonie» (dont le bonheur reste discutable) demande à être serré de plus près car il peut revêtir selon les milieux, les circonstances, les interlocuteurs, des signi-

Monsieur Léger fut le fondateur, en 1950, de l'Accueil franco-canadien (ultérieurement, l'Association France-Canada) et un membre fondateur du Comité canadien de l'Union culturelle française dont il fut secrétaire général de 1954 à 1958. Il est aussi secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) depuis sa fondation, en septembre 1961. De 1970 à 1974, il fut secrétaire général de l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays francophones; il en est maintenant le secrétaire général honoraire. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.